Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20260915-55_2026-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de LIGNOL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE
Le : 24/09/2026
Et Publication ou notification du : 24/09/2026

L'an 2026, le 15 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de LIGNOL s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOUKANDJA Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/09/2026.

Présents : M. BOUKANDJA Laurent, Maire, Mmes : BELLEC Yolande, CHOLEY Sylvianne, GUESNEY Sébastien, HATOUM Adélie, LE BARTZ Martine, SIMON Nicole, WILLERY Jessica, Melle BOUËDEC Vincianne, MM : DELCOURT Xavier, HÉMONIC Vincent, LE HYARIC Patrick, PHILIPPE Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Melle LE YAOUANQ Carole à M. LE HYARIC Patrick, M. PHILIPPE Adrien à M. PHILIPPE Laurent

A été nommée secrétaire : M. HÉMONIC Vincent

55_2026 – Vote du budget primitif 2026 - Budget annexe Production photovoltaïque (annule et remplace)

La délibération n°55_2026 annule et remplace la délibération n°23_2026 du 27 avril 2026 pour erreur matérielle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu l'avis de la commission des Finances du 9 avril 2026 ;

Considérant que le délai de communication du projet du budget primitif 2026 est porté à 12 jours à l'assemblée délibérante ;

Considérant que le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée;

Monsieur Laurent Boukandja, Maire, expose le contenu du Budget Primitif 2026 du budget Production Photovoltaïque :

Section de fonctionnement 2026

DEPENSES			RECETTES		
66	Charges financières	3 270,14 €	002	Excédent de fonctionnement reporté	29 053,87 €
023	Virement à la section d'invest.	17 814,14 €	70	Produits de services	6 574,41 €
042	Opération d'ordre	14 544,00 €			
	Total dépenses	35 628,28 €		Total recettes	35 628,28 €

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20260915-55_2026-DE

Section d'investissement 2026

DEPENSES			RECETTES		
16	Immobilisations incorporelles	16 000,00 €	001	Excédent d'investissement reporté	38 117,10 €
			16	Emprunts et dettes assimilées	1 641,00 €
			021	Virement de la section de fonctionnement	17 814,14 €
			040	Opérations d'ordre	14 544,00 €
	Total dépenses	16 000,00 €		Total recettes	72 116,24 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Primitif pour l'exercice 2026 du Budget Production photovoltaïque qui s'équilibre en section de fonctionnement et est en suréquilibre en section d'investissement comme énoncé ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/09/2026

Le Maire
Laurent BOUKANDJA

MAIRIE DE LIGNOL (MORBIHAN)

Le secrétaire de séance
Vincent HÉMONIC